

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
DES ENTRAÎNEURS EN NATATION  
NIVEAU 1  
Ligue Ile-de-France - ERFAN 2020-2021**

**Date limite du dépôt des dossiers d'inscription  
8 janvier 2021 à l'ERFAN Ile-de-France**

**Public visé et prérequis :**

Entraîneurs de natation salariés, bénévoles ayant en charge un nageur identifié comme un potentiel nageur de très haut niveau en vue de Paris 2024.

- Entraîner un nageur ayant réalisé les critères de liste ministérielle pour la saison 2020-2021 : Haut-Niveau (Elite, Sénior et relève), Collectif National, Espoir.
- Entraîner un nageur sénior classé dans les 10 premiers toutes catégories ou dans les 10 premiers des 3 années d'âge post-juniors des rankings nationaux 2020 en bassin de 50m.
- Entraîner un nageur jeune classé dans les 5 premiers de son année d'âge des rankings nationaux 2020 en bassin de 25m.

Au-delà de ces critères sera aussi accepté après examen de sa candidature tout entraîneur souhaitant accéder à son plus haut niveau d'expertise et ayant envie de s'en donner les moyens.

**Nombre de places : 12**

En cas de sureffectif, l'ERFAN appréciera la motivation du candidat, le potentiel des nageurs entraînés avec la pertinence du projet de la structure d'entraînement et de l'adhésion du club.

**Durée :**

64 heures de formation répartie sur 11 mois en 3 modules de 2 jours de 9h à 18h et un module de 2 jours en résidentiel.

**Objectifs de la formation :**

Permettre aux entraîneurs de pouvoir optimiser leur processus d'entraînement afin d'accéder au haut niveau et de tendre vers la haute performance.

Donner un espace-temps, permettant :

- d'avoir une réflexion globale, une vision claire et définie de ce qui pourrait leur permettre d'atteindre la haute performance
- d'optimiser leur savoir-être en affirmant leur style
- d'optimiser leur savoir-faire avec l'acquisition d'outils et la mobilisation de nouvelles compétences
- de faire évoluer leur procéder d'entraînement en se nourrissant d'avis d'experts et des expériences de chacun.

**Organisation et contenus de la formation :**

***1<sup>er</sup> regroupement : Relation – Communication du 14 au 15 janvier 2021***

- Développer collectivement une vision d'une relation Opérationnelle et Performante (O&P)
- Comprendre la place préférentielle de chacun dans la relation
- Acquérir des outils pour développer sa communication
- Optimiser sa capacité à générer des feedbacks pour valider des acquis et renforcer la « confiance en soi »
- Modéliser sa relation et sa communication lorsqu'elles sont O&P
- Générer une piste d'évolution

***2<sup>ème</sup> regroupement : Identité - Posture du 3 au 4 mars 2021***

- Développer collectivement une vision d'une posture professionnelle, opérationnelle et performante
- Acquérir un outil permettant d'adapter sa posture et son action au contexte et à l'environnement
- Travailler sur comment je me perçois, comment je perçois l'autre et comment je nous perçois
- Modéliser qui je suis quand je performe
- Générer une piste d'évolution

***3<sup>ème</sup> regroupement : Vision - Objectif du 15 au 16 avril 2021***

- Réflexion collective autour des différences entre fonction, mission et objectif
- Travail collectif autour de l'objectif
- Identifier son rêve et le modéliser
- Comprendre les liens entre son rêve et son objectif et comprendre comment ils sont reliés
- Clarifier mon objectif et l'explorer
- Mettre en place des critères d'évaluation de l'atteinte de mon objectif
- Générer un premier pas

***4<sup>ème</sup> regroupement : Processus d'entraînement du 9 au 10 septembre 2021***

- Travail collectif sur l'élaboration d'une vision partagée
- Représentation et modélisation de la vision partagée du collectif
- Co-construction de processus d'entraînement et travail en intelligence collective par groupe réduit
- Co-construction d'une identité partagée
- Mise en place des modalités de collaboration future du groupe

**Pédagogie :**

L'animation d'une intelligence collective permet dans un premier temps d'enrichir l'émergence d'idées et de solutions propre au groupe, et dans un deuxième temps, que le collectif s'engage sur un chemin dans lequel chaque individualité fait émerger de nouvelles connaissances et amorce un mouvement concret vers le changement.

Moyens et encadrement mis en œuvre :

- Séances de formation en salle et en sur le bassin.
- Etudes de cas concrets et mises en situations.



MAJ 03/03/2021

## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



- Outils d'intelligence collective du type Word Café, Cherchons ensemble...
- Exposés théoriques.
- Intervention d'experts.
- Partage d'expériences.
- téléchargement « itératif » de l'apprentissage.

### **Evaluation des acquis de la formation :**

Délivrance d'une attestation de suivi de formation. Pas d'évaluations spécifiques proposées.

### **Lieux de formation**

Les formations théoriques se déroulent en présentiel à la Ligue Ile-de-France de Natation : 163 Bld Mortier 75020 Paris.

### **Accès et accueil handicapé**

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)  
Accès en fauteuil roulant impossible.

### **Suites de parcours**

Passer la formation de niveau 2

Cette formation peut servir à valider la partie pédagogique de la formation continue des brevets fédéraux FFN.

### **Modalités d'inscription et de positionnement**

⇒ Avant le **8 janvier 2021**

⇒ Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

### **Coût de la formation :**

Les coûts de formation pour les frais pédagogiques, les frais de restauration du midi et les frais d'hébergement et de restauration pour les 2 jours en résidentiel s'élèvent à 1480€. Les frais de dossier sont de 20€.

Les frais (hors frais de dossier) sont pris en charge par l'AFDAS dans le cadre d'une action collective de formation professionnelle continue si au moins six stagiaires inscrits sont éligibles à l'AFDAS via leur club en tant que salariés.

Les frais de transport ne sont pas pris en charge.

### **Contact**

**ERFAN – Ile-de-France**

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 546 261 75

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
DES ENTRAÎNEURS EN NATATION  
NIVEAU 1**

**Date limite de réception à l'ERFAN Ile-de-France  
Niveau 1 : le 8 janvier 2021**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Lieu de naissance : ..... Département : .....

Numéro de sécurité social : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... E-mail : .....

N° de licence FFN : ..... Club (en entier) : .....

**Votre situation**

- |  |                           |   |
|--|---------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Salarié               | Nom de l'employeur        | .....   |
| <input type="checkbox"/> Demandeur<br>d'emploi | Inscrit au Pôle<br>Emploi | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Scolaire ou étudiant  | Préciser                  | .....   |
| <input type="checkbox"/> Autre situation       | Préciser                  | .....   |



MAJ 03/03/2021

# ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



## Votre cursus de formation scolaire et universitaire

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de:  Troisième  Seconde  Première  Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu : .....

Année d'obtention : .....

Suivi d'études universitaires:  Oui  Non

Si oui, lesquelles : .....

Diplôme universitaire le plus haut obtenu : .....

Année d'obtention : .....

Suivi de formations professionnelles:  Oui  Non

Si oui, lesquelles : .....

Titre professionnel le plus haut obtenu : .....

Année d'obtention : .....

## Vos attentes sur la formation

Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....  
.....  
.....  
.....

Pour quoi venez-vous en information ?

.....  
.....  
.....  
.....

**ERFAN – Ligue Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 546 261 75



MAJ 03/03/2021

## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



### Validation d'inscription

Je souhaite participer à la formation professionnelle continue des entraîneurs de natation

Niveau 1

1er regroupement : Relation - Communication du 14 au 15 janvier 2021

2ème regroupement : Identité - Posture du 3 au 4 mars 2021

3ème regroupement : Vision - Objectif du 15 au 16 avril 2021

4ème regroupement : Processus d'entraînement du 9 au 10 septembre 2021

Je suis salarié et mon club est inscrit et cotise à l'AFDAS

Nom du club : .....

Numéro SIRET du club : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Date :

signature :

**La participation à la formation peut permettre de valider la partie pédagogique dans le cadre de la formation continue des Brevets Fédéraux.**

**La participation à la formation peut permettre de bénéficier d'une offre de service pour un nageur listé espoir ou sénior ciblé par la LIF sur le programme d'accompagnement vers le haut niveau.**

**L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidats**

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 546 261 75



## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).